



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET METHANISATION DES BIODECHETS ET INFORMATION DES HABITANTS EN PORTE A PORTE

2024TCP05

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 30 mai 2024 à 12:00

AGGLOMERATION D'AGEN

8 rue André Chénier

BP 90045

47916 AGEN CEDEX 9

Tél : 0553696867

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET METHANISATION DES BIODECHETS ET INFORMATION DES HABITANTS EN PORTE A PORTE
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	4 ans
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
3.3 - Confidentialité	5
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	7
5.2 – Visites facultatives pour le lot 1.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique.....	9
6.2 - Transmission sous support papier	11
7 - Examen des candidatures et des offres.....	11
7.1 - Sélection des candidatures	11
7.2 - Attribution des marchés	11
7.3 - Suite à donner à la consultation	12
8 - Renseignements complémentaires	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la **COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET LA METHANISATION DES BIODECHETS ET L'INFORMATION DES HABITANTS EN PORTE A PORTE.**

Lieu d'exécution :

Territoire de l'Agglomération d'Agen

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Collecte en points d'apport volontaire et méthanisation des biodéchets
02	Information et distribution des bio-seaux et sacs en porte à porte

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90511200-4	Services de collecte des ordures ménagères

Lots	Code principal	Description
01	90511200-4	Services de collecte des ordures ménagères
	90514000-3	Services de recyclage des ordures ménagères
02	90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lots	Nomenclature	Libellé
01	SA006	Collecte, prestations d'enlèvement, tri des déchets ménagers et assimilés
	SA001	Traitement des ordures ménagères et assimilées
02	EF001	Autre communication

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité

Les candidats doivent respecter les mesures de confidentialité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - * Règlement de collecte de l'Agglomération d'Agen adopté le 14 décembre 2023
 - * Délibération du CA : approbation du service public de valorisation des déchets
 - * Plan de localisation des points d'apport volontaire
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://www.agglo-agen.net/marches-publics>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. **Le cas échéant, ils devront communiquer les références de la consultation à l'occasion de laquelle ils ont fourni ces informations.**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Pour le lot 01	
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, <i>au format word</i>	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE), <i>en format excel</i>	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et qui comprendra : - Présentation de l'organisation proposée (gestion et suivi des collectes, organisation du transfert des biodéchets vers le site de méthanisation (présentation de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine) et les moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour réaliser la prestation - Présentation du planning prévisionnel pour les collectes en période hivernale et estivale (doublement de la collecte) - Présentation des moyens et méthodes proposés en matière de protection environnementale (type de détergent utilisé pour le lavage des bacs et sa biodégradabilité, consommation d'eau pour le lavage des bacs, motorisation des véhicules utilisés, qualité et quantité de l'énergie utilisée pour réaliser l'hygiénisation des biodéchets.) Le mémoire justificatif sera limité à 10 pages maximum	Non

Pour le lot 02	
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, <i>au format word</i>	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE), <i>en format excel</i>	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et qui comprendra : - Présentation de l'organisation proposée pour l'atteinte des objectifs fixés par le planning prévisionnel (en porte à porte et pour les permanences) et les moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour réaliser la prestation - Présentation des procédures proposées pour le suivi et le contrôle, notamment pour corriger les éventuelles erreurs (numéro de badge saisi erroné, dotation distribuée hors périmètre, etc.) Le mémoire justificatif sera limité à 10 pages maximum	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 – Visites facultatives pour le lot 1

Une visite des sites est préconisée pour le lot 1.

Modalités d'inscription :

Les candidats doivent s'inscrire par mail auprès de Monsieur Eric PIQUET à l'adresse mail suivante : eric.piquet@agglo-agen.fr

Les réponses aux questions, soulevées lors des visites, seront mises en ligne sur la plateforme <https://www.agglo-agen.net/marches-publics> pour les porter à la connaissance de l'ensemble des candidats. Les candidats seront invités à se connecter pour les récupérer. Ils pourront par ailleurs poser d'autres questions dans les conditions et délai fixés à l'article 8.1 du présent règlement de la consultation.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.agglo-agen.net/marches-publics>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la **candidature** et les pièces de **l'offre** définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur clé usb ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

<p>Offre pour : 2024TCP05 – COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET METHANISATION DES BIODECHETS ET INFORMATION DES HABITANTS EN PORTE A PORTE</p> <p>Lot n°.....</p> <p>COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR</p> <p>Nom du candidat :</p> <p>N° SIRET :</p>
--

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être :

Remise contre récépissé ou transmise par lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante:

AGGLOMERATION D'AGEN
Service Commande Publique
8 rue André Chénier
47000 AGEN

Horaires d'ouverture des bureaux : Du Lundi au Vendredi 8h30-12h15 14h00-17h00

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée, au stade du dépôt de l'offre, dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pour le dépôt dématérialisé des offres, le profil d'acheteur met à disposition une documentation via l'adresse : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

En cas de difficulté, les soumissionnaires peuvent contacter le support fournisseurs au 08.92.14.00.04 ou par mail support-entreprises@aws-france.com



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **6 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations, évalué à partir du montant total HT du bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE)	60.0 %
2-Valeur technique, appréciée au regard des éléments du mémoire justificatif remis par la candidat	30.0 %
2.1-Pertinence de l'organisation et moyens humains et matériels prévus pour réaliser la prestation	15.0 %
2.2-Pertinence du planning prévisionnel proposé pour les deux périodes distinctes de collecte (estivale et hivernale)	15.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement, appréciées au regard des éléments mentionnés dans le mémoire justificatif remis par le candidat	10.0 %

Pour le lot n°02 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations, évalué à partir du montant total HT du bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE)	60.0 %
2-Valeur technique, appréciée au regard des éléments du mémoire justificatif remis par la candidat	40.0 %
2.1-Pertinence de l'organisation et moyens humains et matériels prévus pour réaliser la prestation	30.0 %
2.2-Pertinence des procédures relatives au suivi et au contrôle de la prestation	10.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **7 jours**.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.agglo-agen.net/marches-publics>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Pour toute difficulté liée à la plate-forme AWS, les candidats peuvent contacter le support Fournisseur :

- Par téléphone : 08.92.14.00.04
- Ou par courriel : support-entreprises@aws-france.com

Ils pourront également en cas de difficulté, contacter **Mme Diane LACROIX ANDRIVET** (service commande publique), **de préférence par courriel** diane.lacroix-andrivet@agglo-agen.fr ou par téléphone au 05.53.69.59.66.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA

Direccte Nouvelle Aquitaine – Pôle C
118 cours du maréchal Juin – TSA 1001
33075 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 69 27 18

Courriel : na.polec@directe.gouv.fr (Stéphanie MARCON)